POWEO
Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de 2.284.253 Euros
Siège Social : Le Monge, 22 place des Vosges, 92979 Paris la Défense Cedex
442 395b 448 RCS Nanterre

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 31 DECEMBRE 2004

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
09 JUIN 2005
DEPOT N° 15779

L'an deux mille quatre,
Le 31 décembre,
A 16 heures,

Les membres du Conseil d'Administration de la société POWEO, société anonyme au capital de 2.284.253 euros divisé en 2.284.253 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, dont le siège social est immeuble le Monge, 22 place des Vosges, 92979 Paris la Défense Cedex, se sont réunis en Conseil d'Administration.

Sont présents ou représentés:

- Monsieur Charles Beigbeder
- Monsieur Grégoire Chertock
- Monsieur Pierre-Antoine Grislain
- Monsieur Yves Barbieux
- Monsieur Jean Paul Descours
- Madame Carine Beigbeder
- Global Concept

Il est constaté que tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés, et que le conseil peut, par conséquent, valablement délibérer.

La séance se poursuit sous la présidence de Monsieur Charles Beigbeder, Président du Conseil d'Administration, Madame Carine Beigbeder étant désigné comme Secrétaire.

Puis, le Président rappelle que la question à l'ordre du jour est la suivante :

1 : constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 656.722 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2004 et le conseil d'administration du 19 novembre 2004 ;
2 : pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

1. **<u>constatation de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant de 656.722 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2004 et le conseil d'administration du 19 novembre 2004 ;</u>**

Le Président rappelle les délibérations de l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2004 et du conseil d'administration du 19 novembre 2004, ayant décidé une augmentation de capital de 656.722 euros par l'émission de 656.722 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune au prix de souscription unitaire de 12, 41 euros incluant une prime d'émission de 11,41 euros par action, à libérer lors de la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles sur la société, de la totalité de leur valeur nominale et de la totalité de la prime d'émission.

Ces actions nouvelles seraient créées avec jouissance à compter de la date de réalisation de l'augmentation de capital et seraient complètement assimilées aux actions anciennes à compter de cette date et soumises à toutes les dispositions statutaires.

Il précise que par la même délibération, l'assemblée générale a supprimé le droit préférentiel de souscription.

La souscription était ouverte du 6 décembre 2004 au 17 décembre 2004, les versements devant être effectués à la banque ING. L'ensemble des formalités de publicité prévues par les dispositions réglementaires a été régulièrement effectué.

Le Président constate que toutes les souscriptions ont été libérées en espèces et les fonds versés ont été déposés à la banque ING, laquelle a établi le certificat du dépositaire prévu par la loi le 31 décembre 2004. Au terme de ce certificat, ING reconnaît avoir reçu la somme, hors frais de négociation, de 8.149.920,02 euros, correspondant à la souscription en numéraire de 656.722 actions nouvelles émises au prix unitaire de 12, 41 euros.

Le Président remet aux administrateurs le certificat du dépositaire des fonds.

Après avoir examiné l'ensemble des documents relatifs à cette augmentation de capital, le conseil d'administration constate :

- que les 656.722 actions nouvelles de 1 euro chacune composant la totalité de l'augmentation de capital de 656.722 euros ont été entièrement souscrites.

- Que les souscriptions ont été libérées en espèces, dans les conditions fixées par l'assemblée générale ainsi que l'atteste le certificat établi par la banque ING, dépositaire des fonds, dont un exemplaire est annexé aux présentes.

Par suite, les 656.722 actions nouvelles de 1 euro chacune ayant été entièrement souscrites et libérées des sommes exigibles dans les conditions de l'émission, l'augmentation de capital de 656.722 euros décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2004 et le Conseil d'administration du 19 novembre 2004 est définitivement réalisée à ce jour.

Le Conseil d'administration constate donc la création avec jouissance à compter d'aujourd'hui de 656.722 actions nouvelles. Ces actions sont complètement assimilées aux

actions anciennes à compter de cette date, négociables sur la même ligne de cotation que les actions anciennes et soumises à toutes les dispositions statutaires.

En conséquence, le conseil d'administration constate que la modification de l'article 7 des statuts décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2004 et le Conseil d'administration du 19 novembre 2004 est définitive, ledit article étant désormais libellé comme suit :

« ***ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL***

Le capital social est fixé à la somme de deux millions neuf cents quarante mille neuf cents soixante quinze (2.940.975) euros divisé en millions neuf cents quarante mille neuf cents soixante quinze (2.940.975) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, toutes entièrement libérées. »

2. **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités ;**

Le conseil d'administration donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les membres du conseil d'administration présents.

Monsieur Charles Beigbeder
Président du Conseil d'Administration

Monsieur Pierre Antoine Grislain
Administrateur

Monsieur Yves Barbieux
Administrateur

Monsieur Grégoire Chertock
Administrateur

Madame Carine Beigbeder
Administrateur

Monsieur Jean Paul Descours
Administrateur

Global Concept
Administrateur

Enregistré à : RECETTE DIVISIONNAIRE DE NANTERRE DEFENSE
Le 08/06/2005 Bordereau n°2005/777 Case n°4 Ext 3974

Enregistrement	: 230 €	Pénalités	: 32 €
Timbre	: 60 €	Pénalités	: 5 €
Total liquidé	: trois cent vingt-sept euros		
Montant reçu	: trois cent vingt-sept euros		

Le Contrôleur

ING

Certificat de dépôt de fonds

Augmentation de capital par souscription en numéraire

La société ING Belgique SA, au capital de EUR 850.000.000 dont le siège social est situé avenue Marnix, 24, Bruxelles, enregistrée au registre de commerce de Bruxelles numéro 77.186, TVA n°403.200.393 représentée par :

Jean-Paul Rousseau, dûment habilité à l'effet des présentes,

certifions et attestons en qualité d' Adhérent Compensateur de l'augmentation de capital en numéraire de la société :

POWEO
Siège social, Le Monge – 22 Place des Vosges – 92979 Paris La Défense Cedex

Autorisée en décembre 2004,

Avoir reçu la somme, hors frais de négociation, de 8.149.920,02 EUR (huit millions cent quarante neuf mille neuf cent vingt euros et deux centimes) correspondant à la souscription en numéraire de 656.722 actions nouvelles émises au prix unitaire de 12.41 EUR.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bruxelles, le 31/12/2004

p.p.m. Jean-Paul Rousseau
Sous-Directeur

Geert STILLAERT
Fondé de pouvoir

Christian DE JONGHE
Fondé de pouvoir

P 5531 ING (05-04)

ING

Certificat de dépôt de fonds

Augmentation de capital par souscription en numéraire

La société ING Belgique SA, au capital de EUR 850.000.000 dont le siège social est situé avenue Marnix, 24, Bruxelles, enregistrée au registre de commerce de Bruxelles numéro 77.186, TVA n°403.200.393 représentée par :

Jean-Paul Rousseau, dûment habilité à l'effet des présentes,

certifions et attestons en qualité d' Adhérent Compensateur de l'augmentation de capital en numéraire de la société :

POWEO
Siège social, Le Monge – 22 Place des Vosges – 92979 Paris La Défense Cedex

Autorisée en décembre 2004,

Avoir reçu la somme, hors frais de négociation, de 8.149.920,02 EUR (huit millions cent quarante neuf mille neuf cent vingt euros et deux centimes) correspondant à la souscription en numéraire de 656.722 actions nouvelles émises au prix unitaire de 12.41 EUR.

Pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bruxelles, le 31/12/2004

pour Jean-Paul Rousseau
Sous-Directeur

Florent STILLAERT
Fondé de pouvoir

Christian DE JONGHE
Fondé de pouvoir